

# DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »



## **A TOUS LES JEUNES DE 16 à 19 ANS RESIDANT SUR LA COMMUNE DE VISSEICHE**

### **Le dispositif Argent de Poche : Qu'est ce que c'est ?**

Le dispositif « argent de poche » constitue un soutien aux agents communaux. Les missions auront lieu au secrétariat de mairie, à la bibliothèque et au service technique. Les jeunes se voient assurer par la commune une couverture spécifique contre les éventuels accidents qui pourraient leur advenir, sur le lieu de leur mission. Le montant forfaitaire de la mission est fixé à 15 € (seuil d'exonération de charges).

### **Quand ?**

Le dispositif s'applique durant l'ensemble des vacances scolaires mais est limité, par jeune concerné à 20 jours pendant la période d'été (juillet, août et septembre) et à 10 jours pour chacune des autres périodes de vacances scolaires. La durée de chaque mission est fixée à 3 heures d'activité et 30 minutes de pause. Le nombre de missions n'excède pas 5 par mois et 30 par an.

A Visseiche, les missions auront lieu, cette année, la deuxième quinzaine d'août puis aux vacances de la Toussaint.

### **Comment ?**

Un appel à candidatures est lancé auprès des jeunes de 16 à 19 ans de la commune. Les jeunes concernés sont invités à envoyer leur candidature avec lettre de motivation à l'intention de Monsieur le maire en précisant leurs disponibilités (Eté et/ ou vacances de la Toussaint).

Les réponses doivent être déposées à la Mairie avant le 18 juillet

Les candidatures seront examinées par la commission municipale en charge de ce dossier. Toutes les lettres recevront une réponse. Des missions seront ensuite proposées aux jeunes retenus qui signeront un contrat de participation.

**Adhérer au dispositif « argent de poche », c'est s'investir la commune et participer à une action citoyenne !**